

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Cédric **CHAUMOND**, Directeur technique national adjoint ; Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

Membre excusé : Cathy MONCASSIN, Vice-Présidente.

Invité excusé : Éric MEINADIER, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Ordre du jour

| | |
|---|----|
| I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT | 3 |
| II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JUIN 2020..... | 3 |
| III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES..... | 3 |
| IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL | 9 |
| 1. DTN | 9 |
| 2. Président de la LNC..... | 10 |
| V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS | 11 |
| VI. RÈGLEMENT DES MUTATIONS..... | 20 |
| VII. FINANCES..... | 21 |
| 1. Tarification..... | 21 |
| VIII. REVUE DE PROJET | 24 |
| IX. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES..... | 25 |
| X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES | 25 |

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres pour la réunion en présentiel de ce jour. Il se félicite de la tenue de ce Bureau exécutif au siège fédéral. Au-delà de la présente réunion, il évoque pour fait marquant la reprise des activités, ce qui encourage un retour sur le terrain pour voir les athlètes, quel que soit leur niveau, et en particulier les jeunes. Il fait part du décès de Madame Marie MALLARD, et présente ses condoléances à sa famille.

Par ailleurs, il souhaite régler des sujets de calendrier. L'AG électorale, initialement fixée au 12 décembre, se déroulera fin février. Le Bureau exécutif du 3 décembre n'a plus lieu d'être, car il était programmé en vue de l'AG. Il propose que le Bureau exécutif se tienne le 17 décembre 2020. Il propose de reporter le Bureau exécutif du 3 septembre au 10 septembre 2020. La chronologie du mois d'octobre est inchangée : le Bureau exécutif se tiendra le 15 et le Conseil fédéral les 16 et 17 octobre. Il propose en outre la tenue d'un Bureau exécutif le 10 novembre en visioconférence. Pour le mois de janvier, il propose la tenue du Bureau exécutif le 14 janvier, et retient la date du 7 janvier si besoin. Le Conseil fédéral se tiendra les 22 et 23 janvier. Le dernier Bureau exécutif de la mandature est fixé le 11 février 2021. L'AG du samedi 27 février sera précédée la veille du Conseil d'outre-mer.

Yannick POUEY demande à entériner la réunion des personnels administratifs les 16 et 17 septembre, afin de l'annoncer au plus tôt aux comités régionaux.

Le Président convient du maintien de ladite réunion.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JUIN 2020

Le procès-verbal de la réunion du Bureau exécutif du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

Yannick POUEY aborde les grandes lignes des statistiques à date. Il recense 101 349 licenciés au 30 juin, soit -9,42 %. Tous les comités régionaux subissent une baisse, à l'exception de celui de Tahiti. Les baisses des effectifs de licenciés se situent entre 4 % et 37 %. Le cas de Mayotte est toujours très particulier. Il note la présence de 10 934 femmes parmi les licenciés, ce qui maintient le taux à 10,68 %. Par ailleurs, il signale qu'au niveau de BMX, la baisse est de seulement - 2,07 %, ce qui démontre que la vente de prestations et la structuration des clubs améliorent la prise de licences. Le VTT est en baisse de - 8,71 %, le cyclisme traditionnel est en baisse de - 12,3 %, les autres cyclismes de - 9,39 %.

S'agissant des grands blocs des catégories de licences, les licences « pro » sont en augmentation de +2,4 %. La compétition subit une baisse de -9,82 %, l'apprentissage/bien-être subit une baisse de -6,8 % ; le loisir/performance subit une baisse de -12,7 % ; les staffs subissent une baisse de -13,9 %.

Yannick POUHEY ajoute que 3 088 demandes de licences sont quasiment acquises, car elles sont en cours de validation par les comités régionaux, et 2 859 sont en attente dans les clubs.

Gilles DA COSTA explique que la négociation des assurances a reposé sur un effectif de 100 000 licenciés environ. Les contrats principaux sont indexés sur les licenciés. Dans le budget rectificatif, il a intégré une provision permettant la réévaluation du contrat d'assurance pour 103 000 licenciés.

Le Président souligne la progression des licences à Tahiti qui démontre le caractère favorable des opérations massives effectuées sur la détection BMX.

Le Président aborde le remaniement ministériel. Il souligne l'opportunité que représente la désignation d'un Premier ministre qui a été au contact des fédérations et qui a été le président de l'Agence Nationale du Sport. Le Président lui souhaite du succès dans sa mission de Premier ministre. S'agissant du ministère des Sports, la une certaine stabilité sera de mise. Le ministère délégué intègre le ministère de l'Éducation nationale, qui est une grande maison. Le dialogue est à améliorer pour rapprocher le monde sportif des jeunes.

Jean-Michel RICHEFORT indique qu'il est en outre inquiet face au développement des sports non fédérés.

Le Président rappelle que le paysage sportif français comporte pour acteur majeur l'ANS. Elle est l'interlocutrice de la FFC au niveau du développement territorial. Le sport professionnel demeure certes en dehors de l'ANS. S'agissant de l'intégration du sport dans l'éducation nationale, il sera plus aisé de présenter le dispositif du club. Il rejoint ici les membres sur le fait que le discours récurrent énoncé par le ministère sur le sport au sens large ne valorise pas le sport fédéré, ce qui constitue un danger pour la FFC. Il devient finalement plus difficile de retrouver une activité sportive en fédération qu'à l'échelle de l'individu.

Il aborde l'AG du CNOSF qui s'est tenue la semaine passée. 6 postes étaient à pourvoir et seuls 3 membres ont été élus.

Il avait indiqué que le Président du CNOSF souhaitait travailler sur une charte de bonne conduite. Un préambule a été adopté. Cela permet un nouveau système de conciliation pour régler les problèmes entre fédérations, notamment ceux relatifs aux distorsions de concurrence. En outre, le préambule évoqué prévoit que les fédérations affinitaires s'engagent à ne plus délivrer des titres de champion de France. En effet, elles n'auront plus la possibilité d'utiliser le titre de « champion de France » suivi du nom de leur fédération, ce que leur permettait la loi.

S'agissant des informations générales, le Championnat de France sur route sera organisé. Ludovic SYLVESTRE a représenté la FFC lors d'une réunion avec le Préfet du Morbihan.

Marc MADIOT s'interroge s'agissant de la jauge.

Ludovic SYLVESTRE répond s'agissant de la jauge que la FFC attend les nouvelles évolutions.

Concernant les Championnats d'Europe, le Président indique qu'il revient à la FFC d'établir une convention avec l'UEC. S'agissant des relations avec l'international, il a toujours affirmé la nécessité d'une politique fédérale volontariste pour que les événements internationaux soient a minima organisés en collaboration avec la FFC.

Le Président souhaite aborder deux sujets opérationnels. S'agissant des prises de licences dans le cadre du système numérisé, il souligne le problème d'organisation entre les affiliations et les licences. Un club n'a pas la possibilité de s'affilier s'il ne dispose pas des licences. Or, dans le même temps, le renouvellement des licences est impossible si le club n'est pas affilié. Il s'interroge sur l'intérêt de solliciter au niveau informatique le dépôt de licence avec affiliation. Il propose de simplifier la démarche en permettant aux clubs de déposer les affiliations sans les corrélérer immédiatement avec un dépôt de licence.

Fabien RAFFOUX ajoute qu'un tel processus ne signifie pas que le club est valide. Il permet l'affiliation de licenciés, dès lors que le montant de l'affiliation club a été versé, et non plus à partir de la date où le club compte ses 6 premières licences.

Yannick POUÉY constate que le problème de relation entre affiliation et licence est mis en évidence par la numérisation. Il propose de débloquent l'affiliation du club en premier lieu. Il s'agit pour ce faire de disposer d'au moins un interlocuteur responsable de la personne morale et d'un délai. Sur ce dernier point, il est nécessaire d'éviter l'accumulation de licenciés sans qu'un bureau ait été créé. C'est une difficulté et il n'a pas identifié tous les problèmes juridiques à ce sujet.

Ludovic SYLVESTRE s'enquiert de l'objectif pour la FFC de décorrélérer l'affiliation, laquelle nécessite le formulaire du bureau, et les licences.

Le Président répond que les deux sujets de l'affiliation et de la licence sont liés. Il n'est pas possible de disposer d'une licence de manière digitale tant que le club n'est pas affilié. Cela engendre un véritable blocage qui retarde la prise de licence. Le deuxième enjeu est d'utiliser la numérisation pour accélérer les prises de licences et sécuriser les effectifs en renouvellement, soit plus de deux tiers des effectifs.

Gilles DA COSTA rappelle que les clubs sont les membres de la FFC. Le fait pour un club de disposer de 6 licences, qui impliquent le Bureau de l'association représente une contrainte pour l'association de loi 1901. Il suggère de permettre la constitution d'associations de loi 1901, adhérentes à la FFC sans licenciés. Il s'agit en outre de déterminer si les dirigeants de l'association sont contraints d'être licenciés pour conduire leur association à adhérer à la FFC. L'aspect technique révèle la remise en cause des conditions d'adhésion à la FFC. Il est envisageable que des cyclistes licenciés aient une activité dans un cadre associatif, sans pour autant que les dirigeants soient licenciés. L'exemple des clubs multiaffiliés illustre cette situation. Ils prennent des adhésions sans aucune licence, et cela permet leur fonctionnement. Ces questions renvoient aux statuts de la FFC. Il s'agit par conséquent de trouver une voie de simplification pour une plus grande liberté.

Éric JACOTÉ en convient. Pour autant, il est nécessaire a minima d'associer l'affiliation à une personne morale. À titre d'exemple, un important club de route désireux de créer une structure de VTT lui a demandé quels arguments avancer, pour contraindre les sportifs à prendre une licence, dans le cas où le bureau n'est pas licencié. Il rejoint par conséquent le Président : il s'agit de déclencher en amont les prises de licence, car elles sont trop tardives. Dans le cas d'une simplification du process, l'affiliation de la personne morale s'impose d'emblée.

Christophe LAVERGNE estime que le débat se fonde sur un sujet informatique, mais remet en question la philosophie de la FFC. Être adhérent ou être licencié ne signifie pas forcément la même chose et le fait d'adhérer ne nécessite pas une licence. Dans les clubs, il existe de plus en plus d'adhérents et moins de licenciés. La licence fait partie des conditions pour devenir membre de la FFC. Il ne s'agit par conséquent pas que le club adhère sans licenciés. L'affilié bénéficie du contrat d'assurance, sans quoi l'association souscrirait sa propre assurance pour couvrir les actes de la personne morale, non rattachée à une fédération. In fine, il s'agit d'éviter de créer de nouveaux problèmes.

Christophe LAVERGNE note qu'il s'agit d'un problème lié à l'année en cours, excepté pour les nouveaux clubs. Un club est affilié pour une année donnée, jusqu'au 31 décembre.

Le Président indique qu'un club affilié en 2020 a ses dirigeants jusqu'au 31 décembre. Il serait envisageable que ce club puisse s'affilier avant le renouvellement des licences des membres du Bureau.

Christophe LAVERGNE est d'accord sur ce point.

Éric JACOTÉ rappelle que les licences sont possiblement prises à compter du mois de septembre. Il s'agit d'harmoniser l'affiliation et la prise de licence.

Gilles DA COSTA constate la presse regorge d'articles sur le vélo. Le sujet central est la manière de permettre à un maximum d'associations d'adhérer à la FFC. Reste le sujet de la licence individuelle. Le Bureau exécutif a l'illusion de maîtriser la gouvernance des associations en mettant en place un règlement administratif.

Fabien RAFFOUX précise que d'après la réglementation de la FFC, un club est valide dès lors qu'il a payé son affiliation et qu'il compte 3 membres et 3 dirigeants. Au niveau de la dématérialisation, cela engendre un blocage. Les critères de validité ne modifieront pas la situation. Il est souhaitable en conséquence de supprimer l'effet de concomitance.

Le Président propose, en l'absence d'objections, d'aménager la réglementation pour supprimer le problème de concomitance. Ce débat est fondamental, car il concerne la structuration même de la FFC, de l'adhésion, des contraintes associatives, jusqu'à la licence.

Yannick POUHEY rappelle que l'objectif est de débloquer la préaffiliation de club, ce qui permet de mettre en réserve d'éventuels licenciés, et ne pose pas de problème

jusqu'au 31 décembre s'agissant des dirigeants, ces derniers étant licenciés jusqu'à cette date. Il sera nécessaire de veiller à l'avenir à l'attitude des affiliés ou licenciés après le 1er janvier, lesquels auront parfois des coureurs non licenciés. Au 1er janvier 2021, les conditions de validation du club devront être effectives pour que les sportifs soient licenciés et couverts par l'assurance.

Fabien RAFFOUX précise qu'à date les régions affilient tous les clubs au 1er septembre dans le système informatique, pour leur permettre d'enregistrer les licences dans Cicle-Web. Il s'agit selon lui que le critère de validité ne soit pas le critère d'enregistrement.

Le Président aborde le second sujet opérationnel. La crise accentue le questionnement des régions s'agissant de l'accélération du renouvellement des licences pour la saison à venir. Il n'est pas possible de rouvrir le renouvellement des licences dès le 1er août pour des raisons liées à l'assurance. Il s'agit de rester dans le cadre prévu avec l'assurance dont la couverture démarre au 1er septembre sur le millésime 2021 en essayant de permettre l'accélération du renouvellement des licences, lequel est subordonné à une date d'ouverture liée aux catégories.

Christophe LAVERGNE conclut qu'il s'agit là de la prise de licence pour les primolicensés et du renouvellement. Si la FFC permet de renouveler la licence au 1er septembre, elle entre en vigueur au 1er janvier 2021 au niveau de l'assurance.

Le Président note qu'il est nécessaire de supprimer une limitation seulement utile pour certaines catégories de licenciés. Pour les autres, il est en effet nécessaire d'ouvrir la démarche de renouvellement effective de la prise de licence au 1er septembre, afin de sécuriser la prise de licence 2021. In fine, il s'agit d'améliorer le flux de capitalisation des licences.

Yannick POUHEY estime que cette mesure présente deux avantages, à la condition qu'elle soit standardisée. Il s'agit de la réserver aux jeunes. En septembre, la FFC est en concurrence avec les clubs des autres sports, lesquels prennent les licences. Cela engendre une perte de jeunes licenciés, et ce, depuis des années. La solution évoquée ne poserait pas de problème d'assurance. Elle représente un acte administratif qui entre en vigueur 4 mois plus tard. Cela serait favorable, d'autant que les clubs sollicitent depuis longtemps une modification de la prise des licences.

Gilles DA COSTA se dit favorable aux dispositifs simplificateurs. Or de mémoire, il existe des règles de mutation, y compris pour les jeunes (vie privée, déménagement). Il est nécessaire de supprimer toute contrainte à la mutation des catégories jeunes, en leur donnant la liberté du choix du club.

Fabien RAFFOUX indique que dès lors qu'il n'y a pas de possibilités de catégories imposées, il est possible de reprendre une licence pour l'année 2021. Cela n'a pas d'impact technique. Cela vaut non seulement pour tous les jeunes coureurs, mais aussi pour tous les dirigeants de clubs. Le système permet la prise de licence pour les nouveaux entrants et le renouvellement des licences au même moment, dès le mois de septembre.

Le Président en prend note. À ce stade, moyennant le questionnement technique relatif aux mutations, il sera possible d'étudier le sujet pour permettre une avancée du renouvellement et résoudre le retard par rapport aux autres disciplines.

Le Président explique qu'au regard des difficultés liées au site Internet de la FFC, un plan d'action sera mis en œuvre, qui comportera deux volets, à court terme et moyen terme. Ce dernier vise la manière de gérer l'information. Le volet court terme concerne les éléments présents dans la rubrique du site Internet. Il demande aux Élus et aux directeurs d'étudier toutes les rubriques qui les concernent, et de vérifier si l'information est à jour. En cas de nécessaire suppression, il s'agira de le spécifier. Ce travail est à adresser à Fabien RAFFOUX et au Président. Cela déclenchera deux actions conduites par Fabien RAFFOUX et une mise à jour dès réception des informations. Cela permettra de pointer des rubriques dont personne ne se sent responsable. Il sollicite un retour des membres du BE sur ces rubriques le 20 juillet.

Par ailleurs, il est nécessaire de prioriser les informations sur la page d'accueil du site Internet, une partie émanant de la FFC. La reprise d'affiches sur la page d'accueil est en cours de régularisation. Il sollicite un retour s'agissant de la perception de la page pour arbitrer et ensuite définir la règle de la porte d'entrée de la page d'accueil.

Éric JACOTÉ rappelle le point de l'accessibilité aux étrangers. Le site n'est pas lisible pour ces derniers. Les épreuves seront à terme accessibles aux étrangers. Il est nécessaire de prioriser les éléments à mettre à leur disposition.

Fabien RAFFOUX explique que les étrangers du monde entier ont accès aux informations du site Internet de la FFC, à l'exception de Cicle-Web. Cela a été récemment conçu pour éviter les piratages émanant notamment des pays de l'Est. Le point est en cours de résolution.

Gilles DA COSTA souligne que la crise sanitaire a démontré la capacité collective des salariés et des Élus à se mobiliser. La DTN s'est orientée vers des productions « roulez chez vous », par exemple. Il s'agit là d'une évolution instantanée de mise à disposition d'outils technologiques. L'implication des salariés de statut cadre a en outre été très importante. Il insiste sur l'implication des membres du bureau et de l'invité Marc MADIOT. Il constate la cohésion entre la FFC et la ligue. Il salue la motivation qui existe dans un environnement pourtant incertain. Des questions d'ordre individuel ont été posées dans la boîte de communication permanente. Le travail de suivi a été conséquent. Il souligne les enjeux de cohésion d'équipes.

Ludovic SYLVESTRE explique que le salon des Maires est prévu du 24 au 26 novembre. Au niveau budgétaire il est pris en compte sur l'exercice suivant. Il a bloqué le deuxième acompte, car il souhaite débattre des actions à mener dans le cadre du salon. Depuis deux ans, la FFC s'est axée sur la réception par les collectivités des événements, et sur la place du vélo en cité. Il s'agit de travailler de manière à créer un coup médiatique et de rentabiliser l'investissement de 17 000 euros TTC.

Yannick POUEY souligne que le premier point à considérer est la dimension du stand. Il s'agit que ce dernier soit consacré aux équipements sportifs et au « savoir rouler », au « savoir vélo », en vue de nouer des relations avec les maires. Le salon représente

l'opportunité de changer l'image de la FFC, laquelle a besoin de s'ouvrir. La communication est nécessaire.

Éric JACOTÉ constate que le stand de la FFC de l'année précédente n'était pas à la hauteur attendue par rapport au stand d'une fédération concurrentielle. L'objectif est en effet de mettre l'accent sur les équipements. Une association de maires organisant des événements de VTT se met en place. La FFC l'accueillera au Siège. Il s'agit de solliciter les réflexions s'agissant des équipements locaux.

Sylvain DUPLOYER convient du nécessaire changement relatif au stand. L'identification du stand et le choix de son emplacement sont à améliorer. Le produit d'appel est la mise à disposition d'équipements pour les municipalités.

Le Président convient que l'action est importante et représente un budget conséquent. La prospection est à mener en amont en vue d'exploiter le salon. Il s'agit en outre d'augmenter les exigences par rapport aux prestataires.

Marie-Françoise POTEREAU souligne la tenue des récentes élections municipales et le renouvellement des maires.

Gilles DA COSTA invite à travailler les fichiers des établissements publics de coopération intercommunale, des compétences relatives aux équipements sportifs ayant été transférées dans les communautés de communes. Il note que la direction de la communication a restitué un montant de 80 000 euros dans le cadre du budget rectificatif.

Ludovic SYLVESTRE convient d'un nécessaire travail au niveau du Marketing, au niveau des prises de parole de la FFC et au niveau du stand.

Il est donc décidé la participation de la FFC au Salon des Maires.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. DTN

Christophe MANIN rappelle que les activités collectives ont repris. Avant le confinement, un stage de piste endurance en altitude avait été achevé. Un premier stage collectif d'endurance en altitude démarre présentement, avec tous sportifs qui préparent les Jeux olympiques. La première compétition sera le Championnat d'Europe de Plouay. Il salue l'initiative très positive du tour de France des juniors. Il s'agit de repérer les jeunes à positionner dans l'équipe de France. Le Championnat du monde à Martigny est confirmé. Un championnat du monde VTT est prévu en octobre. Le Championnat du monde de BMX est annulé aux États-Unis. S'agissant du Freestyle, toutes les courses sont annulées. S'agissant de la piste, l'objectif est le Championnat d'Europe qui aura lieu en novembre 2020.

Dans ce cadre, la DTN a rédigé un projet de communication s'inspirant de la Fédération du Canada. Compte tenu du Covid-19, la DTN rappelle les trois priorités

suivantes : limiter le risque sanitaire ; maintenir la confiance à l'égard des sportifs ; s'agissant de Tokyo 2020, la motivation et les ambitions sont conservées. Il est en outre nécessaire de s'occuper des générations 2024 et 2028. Il propose d'afficher cette note sur le site Internet de la FFC.

Ludovic SYLVESTRE se propose de travailler avec Fabien RAFFOUX sur ce point.

Le Président ajoute que la note portant sur des principes généraux restant techniques, elle ne fera pas l'objet d'un communiqué de presse. Le public s'intéresse prioritairement aux athlètes, aux équipes.

Ludovic SYLVESTRE propose d'ajouter la note à la newsletter et à la lettre d'information à destination des comités régionaux.

2. Président de la LNC

Marc MADIOT indique percevoir une tension relative au Tour de France. Si des sportifs étaient déclarés positifs au Covid-19 durant le Tour, ce dernier pourrait s'arrêter immédiatement. C'est pourquoi son équipe, par exemple, n'acceptera aucun invité dans la structure avant et pendant la course. Il s'agit de mettre en place une bulle évitant les contacts entre l'équipe et le monde extérieur. L'accès aux médias sera étudié.

Par ailleurs, des discussions sont en cours en vue de la simplification des tests. Ils seront à réitérer à intervalles réguliers. Cela représente un coût non négligeable, soit un budget de 30 000 euros au mois d'août. Dans certains pays, les sportifs ne sont pas testés, s'ils ne sont pas souffrants. La mise en place de tests salivaires est à l'étude, qui permettrait de réaliser des économies. Les courses internationales juniors sont aussi concernées par ce dispositif. La solution réside dans la mise en place d'un véhicule sanitaire itinérant. Si un coureur est souffrant le matin, il est testé, et le résultat est fiable dans la demi-heure suivante. En cas de tests contradictoires, la situation serait compliquée, car elle engendrerait des actions en justice.

S'agissant des courses maintenues à date au Canada, l'incertitude demeure sur le calendrier, en raison des autres courses auxquelles souhaitent prendre part les coureurs. De plus en plus d'organismes prennent la mesure des risques juridiques considérables et la situation se tendra prochainement à ce sujet.

Enfin, l'échange de courrier entre Gilles DA COSTA et Xavier JAN concernait la régularisation de la situation de l'organisateur du Tour d'Occitanie de 2019. Il constate l'offensive importante du monde anglo-saxon qui essaie de mobiliser les coureurs pour que les prix aillent auprès de l'UCI ou Cycling Service. Le règlement relatif à l'Occitanie a par conséquent été effectué.

Le Président explique que l'incertitude relative aux activités compétitives, malgré l'immensité des protections mises en place, constitue une réelle difficulté. Chez les amateurs, les effectifs maximums des courses sont atteints. Il espère qu'aucune série de cas de Covid-19 ne se révélera. Cela nécessiterait la mise en quatorzaine de tous les coureurs.

Gilles DA COSTA précise qu'outre les compétitions des semaines à venir, il s'agit d'envisager la saison 2021. En effet, les contraintes sanitaires ne seront sans doute pas totalement supprimées.

Marc MADIOT précise que les Championnats du monde contre-la-montre sont programmés le jour de l'arrivée du Tour de France.

Le Président en prend note et tentera d'intervenir sur ce point.

V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

Ludovic SYLVESTRE aborde les propositions de la CN Route et les compétitions par handicap. Il remercie la DTN et Emmanuel BRUNET pour la conception du document. L'objectif est de permettre aux coureurs de courir à proximité de leur domicile, bien que la course ne leur soit pas ouverte. Le système permet d'entrer la météo, le kilométrage, le nombre de coureurs par discipline. Cela détermine des heures de départ décalées. Il propose de communiquer sur ce point auprès des comités régionaux et départementaux. In fine, le projet sera décliné pour l'ensemble des clubs.

Le Président souligne que les courses par handicap profitent du contexte pour favoriser l'activité. Il s'agit qu'une véritable dynamique s'installe dans le paysage, et que cette formule devienne pérenne. Le dispositif ici présenté n'est pas exclusif d'une disposition prise en faveur des premières catégories.

Yannick POUHEY souligne la nécessité d'informer de la mise en ligne de l'outil correspondant.

Gilles DA COSTA salue le travail mené sur le système. Cela est porteur de perspectives d'avenir. Il s'agit de l'associer à un retour d'expérience, lequel est à systématiser et à exploiter.

Ludovic SYLVESTRE explique que le système repose sur l'utilisation du calculateur. Le lien conduit directement à la plateforme du site Internet, où quelques données sont à intégrer. Dès à présent, l'accès est possible sur smartphone. Il a prévu d'organiser un retour d'expérience en décembre, en vue d'améliorer le système pour la saison 2021.

Ludovic SYLVESTRE aborde les Championnats de France Route de l'Avenir 2020. Il note la difficulté pour les comités régionaux à remplir les quotas, les problèmes d'encadrement et les problèmes financiers. En vue de la reprise de la compétition au début du mois d'août, il s'agit de répondre prioritairement aux attentes des jeunes cadets et juniors, en permettant aux clubs N1 de participer sous leur propre couleur. Il propose, s'agissant des France Espoirs Dames et France Espoirs Hommes 2020, que la représentation soit mixte, un coureur espoir étant susceptible d'être isolé. Il envisage de prendre les 25 structures N1 actuelles avec 25 coureurs chacune, soit 125 coureurs au départ, et de maintenir les 12 comités régionaux avec 6 coureurs, soit 72 coureurs. Cela correspond à un total de 197 coureurs.

Gilles DA COSTA estime important que les ressortissants des comités aient la possibilité de faire valoir leur chance, d'où la nécessité de faire preuve de fermeté. Pour rappel, les comités régionaux sont les organes déconcentrés de la FFC. Leur fiabilité est indispensable.

Ludovic SYLVESTRE annonce qu'il propose d'ouvrir aussi la course du Contre-la-montre aux coureurs de N1.

Le Président soumet la proposition relative aux Championnats de France de l'avenir au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE aborde les mesures de relance fédérales pour 2021. Les catégories sacrifiées, ne s'appliquent qu'aux cadets et juniors ayant peu couru en 2020, risquent de ne pas reprendre de licence. Il s'agit de leur donner la possibilité de courir sur route dans l'ancienne catégorie du 21 février au 25 avril 2021. Il a ici pris en compte la demande du Conseil Fédéral.

Yannick POUHEY se dit très favorable au principe de cette mesure. Cela concerne les moins bons éléments dans les classes d'âge, ce qui n'est pas explicité. Il s'interroge toutefois sur l'éventuelle exclusion du projet des anciens juniors ayant rejoint une DN. Il s'interroge en outre s'agissant des anciens cadets.

Ludovic SYLVESTRE répond que la possibilité de ces coureurs de participer aux courses dans leur ancienne catégorie s'inscrit seulement dans le calendrier régional des courses. Un coureur cadet 2 passe junior 1, et en aucun cas il n'est éligible à une sélection départementale.

Le Président rappelle que la proposition concerne la route, non le VTT et le BMX. Il soumet la proposition relative aux mesures de relance fédérales pour 2021 au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE aborde la labellisation des clubs N pour la saison 2021.

Pour les clubs N1, N2 et N3 2020, le processus et les règles de labellisation enclenchés fin 2019, pour 3 ans, perdureront en 2020 pour 2021. De ce fait, les clubs, conformément aux cahiers des charges des trois niveaux N, devront présenter, à des fins d'examen par la CACG, les éléments financiers 2020 requis ainsi que leur budget 2021.

Pour autant, les clubs des trois niveaux N seront accompagnés par le coordinateur de la Commission Nationale Route auprès de la CACG, et l'examen, par cette dernière, des éléments présentés, se fera au regard de la crise sanitaire et économique traversée et des conséquences financières subies par les clubs.

Il est précisé que la postulation au titre de la N1, N2 et N3 reste ouverte pour 2021, si tant est que les règles et conditions contenues dans le cahier des charges des trois niveaux N respectifs soient remplies par les demandeurs, au même titre que les clubs qui ont été labellisés en 2020.

Calendrier : en raison du contexte particulier rencontré en 2020 qui a perturbé le fonctionnement des structures, il apparaît nécessaire de laisser un peu plus de temps aux clubs pour déposer leur dossier de renouvellement de labellisation.

La CNR propose de porter la date limite de dépôt des dossiers de labellisation au 31 décembre 2020 (au lieu du 30 novembre)

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des éléments énumérés sur le document, "FICHE RECAPITULATIVES DES DOCUMENTS A FOURNIR", à la date limite de dépôt des dossiers, soit le 31 décembre 2020, seront recevables

Session CACG : s'agissant de renouvellement d'un label, l'analyse des dossiers par la DAS et la DTN, comme pour la CACG devrait être moins lourde, la CNR propose de ne tenir qu'une seule session de labellisation, entre le 5 et le 11 janvier 2021 afin de promulguer la labellisation des clubs au plus tard le 16 janvier, ce qui pourrait répondre à leur attente (voir aussi fonction aussi de la tenue du BE).

Marie-Françoise POTEREAU aborde la labellisation des clubs N pour la saison 2021.

LABELLISATION NATIONAL FEMMES 2021 – EFFECTIF NATIONAL

Proposition de modification du texte en vigueur

EFFECTIF DE L'ÉQUIPE « NATIONAL 1 FEMMES »

Coureuses

Effectif déclaré de 8 à 12 coureuses de :

- *1^{ère} catégorie (3 minimum)*
- *2^{ème} catégorie*
- *Juniors (3 maximum)*

EFFECTIF DE L'ÉQUIPE « NATIONAL 2 FEMMES »

Coureuses

Effectif déclaré de 6 à 12 coureuses de :

- *1^{ère} catégorie (3 maximum)*
- *2^{ème} catégorie*
- *3^{ème} catégorie*
- *Junior*

Le Président soumet la proposition relative à la labellisation des clubs N pour la saison 2021 au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE aborde le Contre-la-montre. Il présente les éléments à soumettre au Conseil Fédéral du mois de juillet. L'objectif est de disposer d'une validation sur les six propositions. Il aborde la proposition 1 suivante : mise en place d'un Droit d'Organisation, géré par chaque Comité Régional, mais dont le maximum sera de 200 euros (assurance comprise).

Yannick POUHEY constate que le premier point concerne des épreuves inscrites au calendrier régional et la fixation des plafonds des droits régionaux. Il propose de limiter cette proposition à l'année 2021.

Ludovic SYLVESTRE aborde la proposition 2 suivante : les réversions d'engagement au Comité Régional sont de 2 € maximum, les Comités Régionaux sont autorisés à ne pas exiger de réversion. Aucune réversion à la FFC.

Le Président indique qu'en cas de succès de l'opération dans les années à venir, et de massification des tests, il s'agit de réintroduire progressivement le système de répartition des engagements. En conséquence, il propose d'assortir les deux propositions précitées ayant un enjeu tarifaire d'une phase d'observation de deux ans.

Ludovic SYLVESTRE rappelle qu'il s'agit de ne pas figer dans le temps les tests chrono. S'agissant des droits d'organisation et des droits d'engagement, il propose d'étudier cette proposition en fin de saison 2022. Il ajoute qu'il n'est pas en mesure de présenter le règlement correspondant au 15 août.

Le Président soumet les propositions 1 et 2 au vote.

Les propositions 1 et 2 sont adoptées à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE aborde la proposition 3 figurant au document. Les tests chrono sont ouverts à tous types de participants, femmes et hommes, détenteurs d'un certificat médical. L'objectif est d'attirer un nouveau public. Cela répond à la volonté de développer le loisir.

Yannick POUHEY se dit d'accord sur le principe. Il s'interroge s'agissant de l'assurance des non-licenciés.

Ludovic SYLVESTRE convient que ce dernier point est à étudier.

Yannick POUHEY propose de laisser le choix à l'organisateur d'une carte à la journée ou d'une extension de garantie sur les participants occasionnels.

Le Président est d'accord sur ce point.

Christophe LAVERGNE note que le BE souhaite que les non-licenciés soient couverts en IA.

Le Président le confirme. Il soumet la proposition consistant en ce que « les Tests Chrono peuvent accueillir, tous types de pratiquants, licenciés toutes catégories avec certificat médical (professionnels compris), non-licenciés avec CM, handisport » au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE aborde les propositions 5 (suppression dans la réglementation de l'appellation Gentlemen, remplacée par les Tests Chrono par équipe) et 6 (rédaction d'un chapitre spécifique Test Chrono). La proposition 4 concerne la suppression des appellations Contre-la-montre dans le calendrier régional. Il s'agira de voter ce point dès le Conseil Fédéral suivant, afin que la communication intervienne au plus vite pour des raisons de calendrier.

Ludovic SYLVESTRE aborde la présentation du programme sportif des Championnats de France Route de l'avenir et la parcourt en séance. Le programme a été validé par la DTN. Il sera communiqué aux comités régionaux rapidement. La catégorie Espoir court le vendredi pour être en mesure de courir également le dimanche dans leur secteur.

Ludovic SYLVESTRE explique sur ce point que la CN Route propose de porter la date de dépôt des dossiers au 31 décembre au lieu du 30 novembre. La proposition est en outre de ne tenir qu'une session de labellisation entre le 5 et le 11 janvier.

Le Président soumet la proposition relative à la procédure de labellisation des clubs 2021 au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Yannick POUHEY aborde un point qui concerne toutes les disciplines. Il s'agit d'étudier le calendrier des catégories imposées, lesquelles ont un impact sur les demandes de licences. Le report de la fin de la saison Route a des effets en cascade.

Ludovic SYLVESTRE convient qu'une décision est à prendre. La CN Route propose de figer les catégories 2020 pour 2021, étant donné que la saison des épreuves de 2020 aura duré seulement deux à trois mois. Pour autant, la CN Route propose de laisser la possibilité aux comités régionaux d'étudier les cas individuels hors DN. Ce point est à déterminer ce jour.

Le Président précise qu'il sera procédé à un vote électronique s'agissant du VTT. Il propose de voter le point de la Route, soit la situation reproduite comme elle était en 2020, sous réserve d'appréciation des comités régionaux pour les cas ne relevant pas des effectifs nationaux. Restera à savoir comment le BE détermine la catégorie des juniors sortants. Il s'agira de procéder à un vote électronique sur ce dernier point.

Ludovic SYLVESTRE aborde le programme sportif de Grandchamp. Il donne lecture du document. La reconnaissance du circuit a été effectuée à vélo, tenant compte et de la sécurité, et de l'aspect sportif.

Par ailleurs, le calendrier des courses numérique est paru le mardi 7 juillet, et il a été communiqué à l'ensemble des structures N et des Teams toutes disciplines. Une nouvelle édition sera éditée le 1er août en raison des épreuves annulées ou reportées. Ce calendrier figure sur le site Internet de la FFC, et il est communiqué aux réseaux sociaux.

Enfin, il aborde l'opération « Un été à vélo ». La communication est effectuée sur le site, et elle a été adressée aux clubs. Il compte 68 structures inscrites seulement. Il craint que le relais ne soit pas évident dans les régions. L'objectif est de développer le Pass Accueil et de le transformer en licence ensuite.

Le Président annonce que le point des inscriptions sera abordé lors du Conseil Fédéral avec les présidents.

Éric JACOTÉ précise que le programme VTT figure sur le site Internet de la FFC. Il aborde la proposition de la CN VTT portant sur la participation UCI Junior Series XCO. L'UCI a changé les règles : elle est confrontée aux mêmes incidences que la FFC sur ses organisations. L'UCI considère que tous les juniors ont la possibilité de participer aux Junior Series. Or il existe en France la course junior Élite, une course junior Open, outre l'internationale UCI. La course junior Élite est par conséquent transformée en Junior Series. Cette dernière sera ouverte aux 130 coureurs Élite identifiés, aux côtés des coureurs étrangers.

Le Président soumet la proposition relative à la participation UCI Junior Series au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER aborde la proposition de la CN Cyclo-cross. Lors de la précédente réunion de BE, le point des tarifs des engagements aux Coupes de France avait été abordé. Il avait proposé une augmentation de 1 euro pour les catégories Junior, Espoir et Élite.

Ludovic SYLVESTRE précise que l'application de l'augmentation interviendra durant la saison 2021-2022.

Sylvain DUPLOYER indique envisager un avenant pour l'organisateur.

Le Président convient du nécessaire travail à mener car la symbolique du prix de l'engagement est remise en cause. Il n'est pas opportun de voter ce point avant le printemps 2021.

Gilles DA COSTA rappelle que le choix a été effectué par la FFC de libérer les droits d'engagement avec des retours aux organisateurs. L'option visait la contribution des participants.

Le Président confirme que le point est à inscrire dans un cadre plus général.

Sylvain DUPLOYER aborde la labellisation des Teams. 12 structures sont labellisées. Une à deux adresseront les dossiers tardivement. Le nombre de Teams passerait ainsi de 7 à 12, voire 14. Cela est satisfaisant. Il propose la labellisation groupée.

Le Président soumet la proposition précitée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER aborde la demande du Team Chazal qui souhaite valider son statut professionnel de cyclo-cross à l'UCI. Les Teams de la FFC sont limitées à 6 coureurs. Les Teams CX UCI comportent 10 coureurs et 16 au maximum. Elles ont la possibilité de participer aux épreuves Route fédérales, de classes 2 et 1.

Le Président prend note que ce cahier des charges ne prévoit pas le statut professionnel des Teams. Il sollicite un document argumenté et il mettra le point au débat lors de la réunion du BE du mois de septembre. La logique fédérale est de ne pas interdire l'application de la réglementation de l'UCI.

Sylvain DUPLOYER aborde la Coupe de France de Vittel : la proposition sera validée dans les jours à venir a priori.

Le Président en prend note.

Sylvain DUPLOYER aborde le Freestyle. Il existe un projet de championnat de France à Montpellier. Le changement de municipalité ne pose pas de difficulté. Il se rendra sur site la semaine suivante, pour étudier les aménagements possibles et envisageables par rapport à l'enveloppe budgétaire. Cela est en bonne voie.

Anne LE PAGE indique s'agissant du cyclo-cross, compte tenu du décalage du calendrier de l'UCI, que les points seront soumis au vote électronique courant août, comme d'autres dossiers.

Le Président en convient.

Yannick POUHEY aborde les propositions relatives à la CN Piste. La première proposition correspond à un nouveau découpage de la saison Piste, lequel est exceptionnel par rapport à la saison 2020. La saison Piste se terminera le 31 décembre, afin que les championnats de France se tiennent, notamment pour que les jeunes, dans leur véritable catégorie.

Le Président met la proposition précitée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Yannick POUHEY indique que la deuxième série de propositions concerne les Championnats de France Elite et Avenir, organisés du 19 au 23 décembre 2020. Les contraintes sont les suivantes : la durée ramenée à 5 jours, les contraintes liées aux médias TV, qui ont nécessité la fixation des programmes. Le nombre de titres est

abaissé à 38. Les autres mesures concernent des déroulements d'épreuves et des règles de participation visant notamment un gain de temps, sachant que le nombre de coureurs est abaissé à 20. Il note le point important suivant : « le vainqueur de la course aux points de chaque manche Piste de la Coupe de France Cadets des Départements 2020 ». Trois régions sont susceptibles d'organiser une manche. Il s'agit d'intéresser les effectifs, et d'éviter d'annuler l'épreuve pour ne pas pénaliser les organisateurs.

Le Président estime que cette dernière mesure est satisfaisante. Il met l'ensemble des mesures figurant en pages 1 à 5 au vote.

L'ensemble des propositions évoquées sont adoptées à l'unanimité.

Yannick POUHEY indique que les autres mesures sont des adaptations de la réglementation UCI. Il attire l'attention sur la zone de sécurité, qui devra être totalement libérée. Cela engendrera notamment pour le cyclisme régional une révision du coaching en temps réel. Cela amènera à une révision de la formation de manière générale.

Le Président met l'ensemble des propositions évoquées au vote.

L'ensemble des propositions évoquées sont adoptées à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU aborde le Cyclisme au féminin. Elle indique que le calendrier d'août 2020 comprend 17 épreuves. Le report de calendrier est très satisfaisant. Les conditions de participation reposent sur un effectif minimum de 3 compétitrices. La pénalité en cas d'absence a en outre été abaissée de 30 points à 10 points. Les équipes seront mixées, bien qu'elles ne rentrent pas dans le classement de la Coupe de France.

Le Président met la proposition précitée au vote.

La proposition précitée est adoptée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU aborde les championnats de France de l'avenir. Les coureuses appartenant à une structure N1 Femmes (5 maximum) et les coureuses appartenant à une structure N2 Femmes (4 maximum) auront la possibilité de participer. Les sélections régionales ne pourront pas faire appel à des coureuses appartenant à des structures N Femmes déjà représentées dans l'épreuve. Les coureuses Espoirs Femmes des équipes UCI Women's World Tour et Continentales Femmes UCI peuvent faire l'objet d'une sélection régionale hors quota, avec port du maillot de la sélection régionale (c'est le club de licence qui déterminera l'appartenance au Comité). S'agissant des juniors, auront la possibilité de participer les coureuses appartenant à une structure N1 Femmes (5 maximum) et les coureuses appartenant à une structure N2 Femmes (4 maximum). Les sélections régionales ne pourront pas faire appel des coureuses appartenant à des structures N1 déjà représentées dans l'épreuve.

Le Président souligne qu'il s'agit de ne pas étendre la mesure aux juniors. Il s'agit que les comités régionaux ne se désengagent pas.

Ludovic SYLVESTRE propose de prioriser les quotas pour valoriser les comités régionaux.

Yannick POUHEY rappelle que les juniors relèvent des comités régionaux, conformément à leur rôle.

Le Président propose d'accorder la participation aux comités régionaux et d'assortir les mesures d'une condition quantitative : si l'effectif participant au championnat est inférieur à 60 femmes, il est ouvert aux DN. La priorité aux CR est figée.

Marie-Françoise POTEREAU conclut que la priorité est accordée aux sélections régionales sans quotas. L'effectif sera étudié au 1er octobre.

Marie-Françoise POTEREAU aborde la labellisation du National Femmes 2021. Elle donne lecture du document. L'objectif est de tirer vers le haut les divisions nationales. Il s'agit de répartir les coureuses par niveaux pour faire évoluer ces derniers.

Le Président propose de limiter l'effectif des juniors à 3.

Marie-Françoise POTEREAU est d'accord sur ce point. Elle aborde la division nationale 2. Elle donne lecture du document.

Gilles DA COSTA rappelle avoir été à l'origine de la demande de reconnaissance de DN féminine comités en raison de l'absence de structures de DN de clubs. Le comité est intervenu en cas de carence. Pour autant, la DN comité n'a pas été supprimée. Le fait que la DN procède à des racolages constitue une dérive notoire. Il estime nécessaire d'introduire un avis sur les mutations que les DN comité suscitent, en les contrôlant.

Marie-Françoise POTEREAU en convient.

Le Président propose de retenir la proposition de Gilles DA COSTA en en faisant une condition du cahier des charges qui ne soit pas discriminante.

Christophe LAVERGNE précise que cela porte atteinte à la liberté associative.

Le Président souligne la nécessité du regard fédéral sur un système qui est anormal, dès lors qu'il est concurrentiel.

Yannick POUHEY suggère que le moyen de gestion soit la présentation du dossier par le CTS auprès de la DTN.

Le Président insiste sur la nécessaire prévention de la dérive constatée.

Marie-Françoise POTEREAU le confirme. Elle ne présentera que la première partie des mesures proposées lors du Conseil fédéral. L'objectif est d'élever progressivement

le niveau de nos élites. Elle aborde les conditions d'enregistrement FFC des équipes continentales femmes UCI.

Le Président met la proposition relative aux conditions d'enregistrement FFC au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU aborde les transferts. Elle donne lecture du document. La préconisation s'explique par le cas concret d'une jeune femme de division nationale qui a rejoint en août 2019 un groupe UCI, sans qu'il y ait transfert de mutation et indemnités. Les délais de mutation sont à respecter.

Ludovic SYLVESTRE note que le règlement interne de la Coupe de France Femme prévoit qu'une coureuse mutant en cours de saison ne marque plus de points dans le cadre de la nouvelle structure.

Le Président s'enquiert de la possibilité de figer définitivement l'effectif DN au 1er mars. Cela règle le problème, permettant toutefois à une coureuse d'intégrer une nouvelle structure.

Anne LE PAGE répond par l'affirmative. Si une coureuse n'est pas dans l'effectif, elle n'a pas la possibilité de marquer des points.

Marie-Françoise POTEREAU aborde les actions 100 % filles figurant au document.

Les autres actions promotionnelles sont les suivantes :

- 4 juillet à Perpignan : initiation BMX ;
- 9 août à Le Boulou (proche Perpignan) randonnée route ;
- 7 août : rando : 40 derniers kms de l'arrivée du Tour de l'Ain pro.

Par ailleurs, dans le cadre d'un appel à projets performance, la FFC a fait partie des 5 fédérations retenues. La FFC a dédié le projet au BMX féminin, notamment pour les jeunes. Ces actions bénéficient d'un accompagnement financier de 20 000 euros.

VI. RÈGLEMENT DES MUTATIONS

Yannick POUEY note pour premier changement la période de mutation pratiquants du 1er octobre au 30 novembre, qui aurait été souhaitée dans un premier temps. Le deuxième changement concerne le nom des licences, dont les appellations sont mises à jour. Il note la précision apportée à la réglementation. Pour exemple, l'ajout à l'article 1.6 vise à expliciter les cas pour une meilleure compréhension des licenciés. Par ailleurs, les mutations hors périodes doivent recueillir nécessairement l'avis favorable du club quitté. Un autre ajout résulte de l'expérience malheureuse des sportifs qui ne signent pas eux-mêmes leur imprimé de mutation. Il est précisé les conditions pour le mandant qui sont stipulées dans une annexe.

Yannick POUHEY attire cependant l'attention sur un possible problème : la période de mutation des pratiquants court du 1er octobre au 30 novembre de manière exceptionnelle. Les Championnats de France de l'Avenir sont prévus en octobre. Une fois que l'imprimé de mutation est dûment rempli et reçu, le comité régional dispose d'un délai de 8 jours pour acter de la situation. Des cas problématiques sont à envisager.

S'agissant du délai de demande de mutation, il compte 10 jours pour la réception de la lettre recommandée au club, et 8 jours de délai pour le comité régional. En conséquence, il est proposé que la période de mutation des pratiquants débute au 15 octobre 2020.

Le Président met le délai de la demande de mutation au vote, sous réserve d'une vérification auprès de Christophe LAVERGNE.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VII. FINANCES

1. Tarifification

Gilles DA COSTA explique que la proposition vise le statu quo complet moyennant deux points émanant du BE s'agissant des tarifs. Les tarifs des licences, mutations, assurances, droits, etc. sont inchangés. Il insiste sur le point de l'assurance : en maintenant la tarification, en cas de baisse du nombre des licences, le produit licences et le produit assurance seront réduits. Une baisse de 5 000 licences engendrerait un manque de 150 000 euros. Le fait d'acter le maintien des tarifs engendre un risque pour le budget 2021. Il s'agit en conséquence d'engager dès octobre, dans le cadre de l'élaboration du budget, une discussion avec l'assureur, et ce, pour étudier la réduction éventuelle de la prime en cas de baisse du nombre de licences. La démarche serait possible et fructueuse, à condition qu'il n'y ait pas de sinistre majeur d'ici la fin de l'année. Il s'agira de disposer d'une estimation dès septembre 2020 du nombre d'épreuves envisagées par les comités régionaux.

Yannick POUHEY craint sur ce point le manque de données fiables de projection. Les calendriers régionaux sont souvent élaborés en décembre.

Gilles DA COSTA rappelle que l'assurance sera payée au niveau de la déclaration. Il aborde par ailleurs les points particuliers. Gilles DA COSTA rappelle la minoration du tarif Jeunes pour ceux renouvelant leur licence 2021, une mesure « commerciale » intervenant en déduction.

Fabien RAFFOUX précise que la mesure commerciale automatique n'est possible qu'en cas de prise de licence de manière dématérialisée.

Yannick POUHEY souligne le nécessaire ajout des juniors.

Le Président convient de ce dernier point.

Gilles DA COSTA rappelle, s'agissant des labellisations et affiliations, l'ajout des Teams VTT Trial et Enduro.

Gilles DA COSTA note que la proposition de réduction de 50 % des droits d'organisation des épreuves juniors, femme et femme junior a été rejetée par la Commission des Finances. Le risque avancé serait un tarif national inférieur aux tarifs des épreuves régionales. Il est décidé de réduire de moitié cette réduction.

Ludovic SYLVESTRE explique que la remise de 10 euros sur les licences 2021 est favorable pour les jeunes. Il était par conséquent cohérent qu'un effort soit effectué au niveau du calendrier fédéral sur les catégories juniors et féminines, sachant que 56 épreuves féminines et 13 épreuves Junior sont inscrites au calendrier fédéral.

Le Président conclut qu'un signal est ainsi adressé vers ces organisations en limitant l'impact régional défendu par la commission des finances.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Gilles DA COSTA aborde les épreuves cyclosporatives. La commission a proposé une réduction du montant des droits. Le montant de 255 euros repose sur le partage des droits entre le comité régional et la FFC. S'agissant des épreuves du Trophée Label d'Or, une réduction est proposée. Il ajoute que les épreuves Gravel sont introduites à hauteur de 245 euros.

Jean-Michel RICHEFORT précise que la réduction représente 8,5 % sur la base de l'exercice 2020, soit une réduction de 65 euros sur les cyclosporatives, une réduction de 175 euros sur le Trophée Label d'Or et une réduction de 45 euros sur les randonnées sportives. Certaines structures rencontreront des difficultés financières l'année suivante en raison de la non-reconduction de subventions des collectivités ou des partenaires privés. Il s'agit de tenir compte de la concurrence des fédérations affinitaires qui proposent des droits d'organisation inférieurs à ceux de la FFC. Le symbole est plus important que le montant atteint.

Yannick POUEY indique ne pas comprendre la proposition. Si la FFC considère que la labellisation des Trophées Label d'Or est satisfaisante, il s'agit de ne pas abaisser les droits d'organisation. S'il existe un manque, il s'agit de le combler.

Jean-Michel RICHEFORT souligne que les labellisations rapportent très peu aux organisateurs. Il est difficile de renouveler la labellisation, laquelle s'amenuise.

Après un long débat, le Président propose que la part fédérale et la part des comités régionaux restent inchangées au niveau du Label d'Or.

Gilles DA COSTA aborde le cyclisme en salle. L'évolution est programmée, et elle sera appliquée. Les tarifs sont progressifs sur plusieurs années, ce qui est porteur finalement.

Gilles DA COSTA aborde les rubriques supprimées en page 13.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise que la suppression concerne les remboursements de frais, les notes de frais des arbitres étant prises en charge directement par la FFC. Il s'agit in fine d'une mise en cohérence par rapport aux autres

disciplines. S'agissant par ailleurs du BMX, il s'agit de remplacer la dénomination des « officiels » par arbitres et juges en Freestyle.

Gilles DA COSTA aborde la tarification des assurances 2021 reproduisant à l'identique celle de l'année 2019. Si les négociations avec l'assureur s'avéraient positives, il serait possible de la modifier à la baisse. La référence de l'année 2020 ne permettra pas de calculs. S'agissant des véhicules, la tarification du parc existant est appliquée. Les droits d'engagement sont inchangés.

VIII. REVUE DE PROJET

Le Président remercie par ailleurs Cédric CHAUMONT et Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS pour le travail mené sur la revue de projets. Il remercie en outre Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS pour le travail mené sur le questionnaire relatif aux clubs.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise que ledit questionnaire figure sur la plateforme du BE précédent et du présent BE.

Le Président annonce qu'une présentation de la synthèse relative au questionnaire sera effectuée en Conseil fédéral et que le prochain BE permettra de rentrer plus en détails dans les différents projets.

IX. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES

Anne LE PAGE annonce en amont qu'un compromis positif sera trouvé s'agissant de la Coupe de France de Vittel. Il est proposé d'attribuer sur la Coupe de France 2021 et 2022 le site et le positionnement de Bagnoles-de-l'Orne en troisième et quatrième manche.

Le Président met la proposition précitée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Anne LE PAGE aborde le VTT. Elle informe de l'annulation de la Coupe du monde aux Gets, prévue initialement du 18 au 22 septembre 2020, et de l'annulation de la course VTT enduro à Saint-Sorlin d'Arve. Enfin elle a appris la veille l'annulation des Championnats du monde de BMX à Huston. À date, la Coupe du monde de BMX Supercross UCI est maintenue les 6 et 7 novembre 2020.

X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS aborde le rapport RH. La FFC a obtenu l'avis favorable du CSE sur la prolongation du chômage partiel. Un sondage a été réalisé auprès des salariés. 73 % des salariés ont donné un avis favorable à la prolongation du chômage partiel jusqu'au 30 septembre. La FFC a obtenu l'autorisation de la DIRECCTE de ladite prolongation jusqu'au 30 septembre. Le décret du 30 juin 2020 inclut la FFC dans l'indemnité dérogatoire à hauteur de 70 % du salaire brut pour les activités sportives. Elle annonce qu'elle adressera une note d'information sur ces points aux comités régionaux. La note comprendra l'information relative au fonds de soutien de l'ANS.

Par ailleurs, une réunion de présentation du plan de reprise a été menée par le Président et elle-même. Elle n'a pas donné lieu à des questions. Une fontaine supplémentaire sera installée dans la salle de la présidence et au sous-sol pour les athlètes. Les gobelets en plastique seront remplacés par des tasses. Elle a relancé le projet Captio. L'outil sera testé à compter de la semaine suivante. Le tri des archives est entamé. 42 m3 sont détruits. Le cahier des charges est en cours s'agissant du projet de rangement, lequel sera présenté avec le budget 2021.

Le Président invite les membres à prendre connaissance du projet C3R et il remercie les équipes de la DTN. Un travail important a été mené pour favoriser le lien entre le marketing et la production. La plaquette relative à la formation coach mobilité est très satisfaisante.

Le sujet de la plateforme est bien avancé.

Yannick POUHEY indique prendre contact pour une éventuelle candidature de Roubaix pour les Championnats de France. Il s'interroge s'agissant des éventuels problèmes. Le Président répond que cela ne pose pas de difficulté. Il communiquera dès que les éléments seront consolidés.

Le Président indique que l'ordre du jour du Conseil fédéral est classique. Il sollicite une présentation permettant les délibérations. Le CNPR sera lui axé sur le plan de relances, le développement et les finances. Le budget rectificatif sera abordé de manière globale. Le plan de relance fera l'objet de consultations des comités régionaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 28.

La prochaine réunion du Bureau exécutif se tiendra le jeudi 3 septembre 2020.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Yannick POUHEY